



PHOTO **OBLIGATOIRE**

(toute photo lisible

est acceptée)

## BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025 ARTS MARTIAUX « ADOS »

### Identité de l'élève :

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age dans l'année d'inscription : .....

Adresse postale complète \* : .....

.....

.....

N° téléphone mobile \* : ..... Inscription groupe Whatsapp ESDAM : Oui - Non

Adresse mail \* .....@.....

### Coordonnées du représentant légal si l'élève est mineur :

Nom et prénom du représentant légal \* : .....

Adresse postale complète \* : .....

N° téléphone mobile \* : .....

Adresse mail \* .....@.....

### Inscription / complétude du dossier :

Bulletin d'inscription complet et lisible (nom, adresses, photo...)

Formulaire FFKDA

Certificat médical (obligatoire chaque année)

Règlement Ados (à partir de la 6ème jusqu'à 17 ans inclus) : 170 €, par chèque à l'ordre de l'ESDAM

*(possibilité de régler en 3 fois, encaissements : octobre 2024, janvier et mars 2025). Ces tarifs incluent l'adhésion au club et la licence / assurance FFK.*

Tarif adhérents 2023-2024 : 15 € de réduction pour toute réinscription complète avant le 30/09/2024.

Demande une facture

### Horaire des cours Ados :

Le lundi de 18h30 à 20h15 (durée 1h45)

Le mardi de 19h00 à 20h30 « cours avancés » (avec Adultes "tous niveaux", à partir de la ceinture jaune) (durée 1h30)

### Matériel

Une tenue de sport, des chaussures propres dédiées à la pratique en salle, des gants de boxe, des bâtons de Kali, une corde à sauter.

### Droit à l'image :

En signant cette inscription, l'élève ou le représentant légal autorise l'ESDAM à diffuser, à titre gratuit, les photographies et films réalisés dans le cadre des sessions sportives de l'ESDAM, conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

date :

\*Champs obligatoires

*Tout dossier doit être complet pour être pris en compte. Des permanences avant les cours pour la remise en main propre des dossiers d'inscription auront lieu pendant le mois de septembre. Après 3 cours d'essai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne pourra être exigé*